



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ACTIVITÉS SPORTS SENIORS

Ville du sport pour tous et du sport à tout âge, la Commune de Canéjan propose différentes activités aux seniors désireux de pratiquer des activités physiques d'entretien. Bien-être, santé, loisir, rencontre et convivialité sont les maîtres mots des différentes animations sportives proposées par les éducateurs/éducatrices du Pôle enfance, jeunesse, animations. Ce règlement a pour objet de fixer les conditions d'admission et le mode de fonctionnement de l'activité Sport Seniors.

ARTICLE 1 - FONCTIONNEMENT :

Les activités sont ouvertes aux personnes de plus 60 ans. Elles démarrent la semaine qui suit le forum des associations (la deuxième semaine de septembre) et se terminent l'avant dernière semaine du mois de juin. Les activités ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires, les jours fériés et certains ponts. Les adhérents seront prévenus 8 jours avant en cas de fermeture de l'activité.

4 activités par semaine sont proposées, chaque année.

Pour l' Aquagym, le bonnet de bain est obligatoire ; les shorts de bain sont interdits. L'accès à la piscine se fait 10 minutes avant l'horaire de l'activité.

Pour les activités Multisports, chaque adhérent devra obligatoirement avoir **une paire de chaussures** adaptée aux pratiques sportives qu'il **n'utilise pas à l'extérieur** et ce, pour respecter le nouveau revêtement installé dans le gymnase.

Tout adhérent doit respecter les créneaux horaires : heure d'arrivée (5mn avant) et heure de départ.

Tout adhérent doit respecter les lieux de pratique ainsi que le matériel qui lui est prêté. Les adhérents doivent avoir un comportement respectueux envers les éducateurs et tous les autres adhérents. Une tenue de sport est obligatoire. Une bouteille d'eau est fortement conseillée.

ARTICLE 2 - ENCADREMENT :

Toutes les activités Sport Senior sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés d'Etat.

ARTICLE 3 - INSCRIPTIONS :

Les inscriptions ont lieu en Mairie, auprès du Pôle enfance, jeunesse, animations, dès la mi-juin et jusqu'à la mi- juillet.

L'admission requiert la constitution d'un dossier administratif comprenant :

- Formulaire d'inscription dûment complété (possibilité de télécharger le fichier sur le site de la commune (www.canejan.fr) ou à retirer au Pôle enfance, jeunesse, animation),
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de(s) l'activité (s) choisie(s),
- Le présent règlement intérieur daté et signé,
- L'avis d'imposition n-1 sur les revenus n-2,
- Une attestation d'assurance responsabilité civile,
- Un justificatif de domicile.

Tout inscrit s'engage à fournir ces pièces avant le début de l'activité.

Le nombre de places étant limité, toute demande d'inscription s'effectue sur liste d'attente. Au-delà, les personnes seront inscrites sur une liste d'attente.

Toute annulation de l'activité sera considérée comme définitive et nécessitera une réinscription.

La réinscription n'est pas automatique d'une année sur l'autre.

ARTICLE 4 - TARIFS :

Les tarifs des activités sport senior sont fixés par délibération du Conseil municipal.

Le règlement de la cotisation s'effectue au moment de l'inscription. Aucun remboursement n'est prévu.

Toute inscription en cours d'année est soumise au règlement de la totalité de la cotisation annuelle.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITÉ :

Les objets personnels sont entièrement sous la responsabilité des adhérents, la Commune de Canéjan ne pourra être tenue responsable des pertes, vols ou dommages (bijoux, vêtements...).

ARTICLE 6 - RADIATION DE L'AQUAGYM :

Trois absences non justifiées par un certificat médical donneront lieu à une radiation définitive du cycle aquagym pour laisser la place à une personne sur liste d'attente.
Aucun remboursement de l'adhésion ne sera alors consenti.

ARTICLE 7 - DROIT A L'IMAGE :

La mairie de Canéjan se réserve le droit d'utiliser les photos prises pendant les séances de sport senior pour les publier dans la presse locale, dans le magazine municipal, sur le site Internet de la Commune....

Les adhérents qui ne souhaitent pas que leur image soit utilisée doivent le préciser au moment de l'inscription.

Tout adhérent aux activités Sport Senior s'engage à respecter dans son intégralité, le présent règlement sous peine de sa radiation de l'activité.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :